

# La collecte des déchets ménagers évolue sur Puy-Guillaume !



Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCO

ADOPTONS  
LES BONNES  
HABITUDES !



La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui assure la collecte des déchets sur le territoire, met à votre disposition des bacs de regroupement (grand volume), à proximité de votre domicile, pour la collecte des papiers, de tous les emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) et la collecte des ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux).

## À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, merci de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune.
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux.

## COMMENT TRIER DANS LES BACS DE REGROUPEMENT ?

- > Les bacs à couvercle jaune accueillent tous les papiers et 100% des emballages : carton (briques, cartonnettes, boîtes...), plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...), métal (boîtes, conserves, aérosols, cannettes, capsules, couvercles...).

*\*Attention aux déchets volumineux comme les gros cartons, à conserver et porter en déchèterie plutôt que de les jeter dans les bacs.*

## ADOPTONS LES BONS GESTES !



- > Les bacs à couvercle bordeaux accueillent les ordures ménagères (articles d'hygiène souillés, vaisselle et faïence cassée en petite quantité, objets en plastique de petite taille), bien fermés dans des sacs.

*\*Pensez au compostage pour les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes.*

Il ne faut pas déposer de verre (qui doit être déposé dans les colonnes prévues à cet effet), de déchets destinés aux déchèteries (déchets de jardin, ferraille, déchets électriques et électroniques, déchets toxiques et dangereux, déchets plastique ou carton volumineux...) dans les bacs.



## QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES BACS ?

- > Les ordures ménagères résiduelles sont triées mécaniquement puis valorisées en énergie (incinération) pour les résidus secs, ou valorisées biologiquement (méthanisation) pour les résidus humides.
- > Les emballages recyclables sont triés par matière (plastique, carton...), mis en balle puis expédiés vers des usines de recyclage.

## QUE FAIRE SI LES BACS SONT PLEINS ?

La Communauté de communes assure des tournées de collecte des bacs chaque semaine pour les ordures ménagères, tous les quinze jours pour les emballages recyclables. Si les bacs sont pleins, merci de vous rendre à un autre point de collecte. Pour les connaître, consultez la liste dans ce document ou rendez-vous sur [www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr) pour localiser les nombreux points de collecte à proximité de votre domicile, sur votre Commune.



## → DES BACS DE REGROUPEMENT, POURQUOI ?

L'implantation des bacs de regroupement répond à la réglementation relative à la collecte des déchets ménagers.

Elle a pour but de :

- > Faciliter l'accès au tri (volume disponible plus important que les sacs jaunes, dépôt à n'importe quel moment de la semaine et de la journée)
- > Améliorer l'esthétique et la salubrité (fin des sacs au bord des routes) tout en réduisant les nuisances liées au passage du camion
- > Maîtriser les coûts du service en réalisant des économies de fonctionnement

*Avec ce nouveau mode de collecte, vous avez accès à tout moment aux bacs de regroupement, sans attendre le jour de collecte.*

## → QU'EST-CE QUI CHANGE ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, merci de ne plus déposer vos sacs noirs ou sacs jaunes devant votre domicile, mais de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux



Les sacs jaunes transparents ne doivent plus être utilisés pour contenir vos papiers et emballages recyclables. Merci désormais d'utiliser le sac de pré-collecte réutilisable joint à ce courrier pour stocker vos emballages recyclables, avant de vider celui-ci dans les bacs collectifs (et bien garder votre sac !).



# OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS SUR PUY-GUILLAUME ?

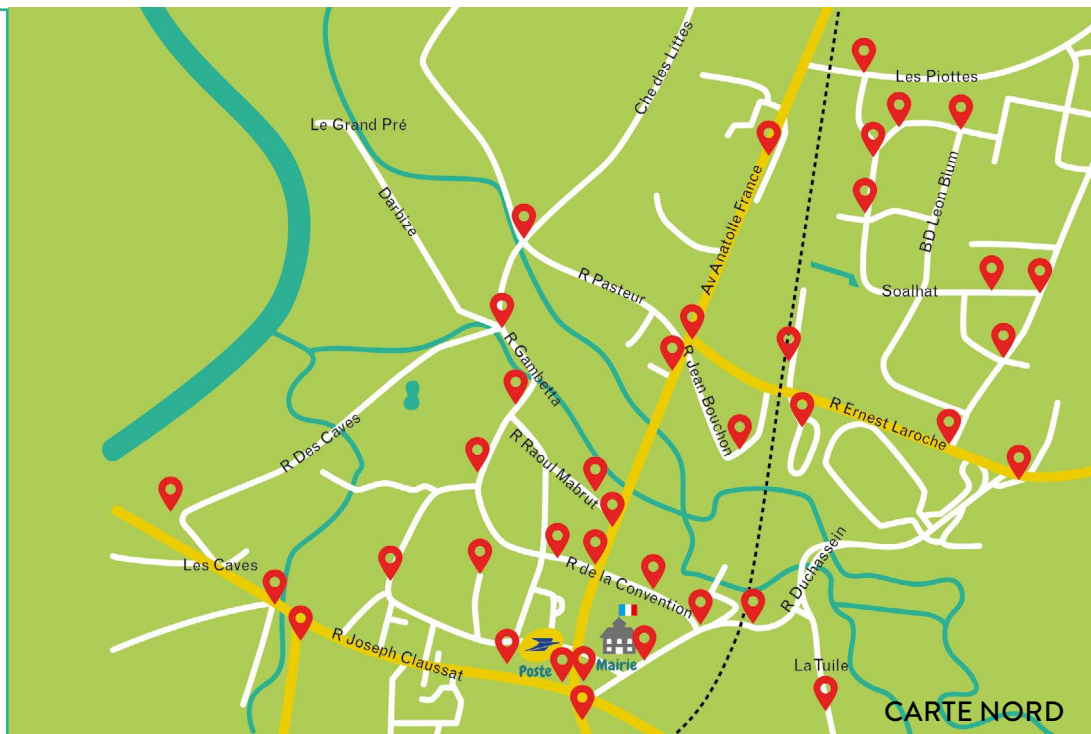
**Centre-ville : voir cartes  
(ci-contre)**

**Hors centre-ville :**

- 📍 Lieu-dit La loge
- 📍 Lieu-dit Le Repos de l'Aigle :  
proximité transformateur
- 📍 Lieu-dit La Goutte Chabrol
- 📍 Lieu-dit Chez Claude
- 📍 Lieu-dit Montpeyroux
- 📍 Lieu-dit La Grande Vigne
- 📍 Lieu-dit Moulin Gourdol
- 📍 Lieu-dit Lachenière
- 📍 Lieu-dit Moulin Planche Ferrant
- 📍 Lieux-dits Chez Michaut, la Goutte  
Chipière
- 📍 Abbaye de Montpeyroux
- 📍 Lieu-dit Chez Pourrat : Carrefour D114  
et D85
- 📍 Lieu-dit La Pique
- 📍 Lieu-dit Chez Bonhomme  
(2 emplacements) : terrain de  
basket et proximité lavoir
- 📍 Lieu-dit Chez Duret : intersection avec  
route menant au lieu-dit La Pique
- 📍 Lieu-dit Marquaire
- 📍 Lieu-dit Barias (2 emplacements)
- 📍 Lieux-dits Les Crozes, Chez Dolas
- 📍 Lieu-dit Chez Barel Bas
- 📍 Lieu-dit Chez Barel Haut
- 📍 Lieu-dit Le Pas Haut : proximité  
conteneur à verre
- 📍 Lieu-dit Le Pas : impasse du château
- 📍 Lieu-dit La Motte Haut
- 📍 Lieu-dit La Motte Bas
- 📍 Lieu-dit La Maison Renard
- 📍 Lieu-dit St-Alyre
- 📍 Lieu-dit Coquelon : carrefour poteau  
électrique et panneau du village
- 📍 Lieu-dit Chez Perrot

- 📍 Lieu-dit Genestoux
- 📍 Lieu-dit Chicodier
- 📍 Lieu-dit Champrut
- 📍 Lieu-dit Les Piottes : entrée du lieu-dit  
(chemin de chez Perrin) / chemin de Bel-  
Air / proximité château d'eau / proximité  
conteneur à verre
- 📍 Lieu-dit Chez Guillot
- 📍 Route des Piottes
- 📍 Lieu-dit Bel-Air
- 📍 Lieu-dit Chez Tout Seul
- 📍 Lieu-dit La Féculerie
- 📍 Proximité «Le Noyer d'Auvergne»
- 📍 Lieu-dit Le Grand Ré
- 📍 Lieu-dit Les Grands Bardins
- 📍 Aire de repos Les Grands Bardins
- 📍 Lieu-dit Les Petits Bardins : dans lieu-dit et  
direction Les Varennes
- 📍 Lieu-dit Les Varennes
- 📍 Lieu-dit La Garde
- 📍 Lieu-dit Le Petit Bois
- 📍 Lieu-dit La Tour (2 emplacements)
- 📍 Intersection chemin de Cotard et D114
- 📍 Intersection Les Montagniers / Etang des  
graviers
- 📍 Moulin Curacon : proximité abri-bus

Retrouvez aussi la localisation de tous  
les points de collecte, Commune par  
Commune, sur [www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)



## → DÉPOSER SES DÉCHETS À PROXIMITÉ DES BACS DE COLLECTE EST-IL POSSIBLE D'UNE AMENDE ?

**Oui.** Tout déchet déposé à côté des bacs de collecte (sacs, recyclables, déchet électrique...) est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'amendes et de poursuites judiciaires.

## → QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX, ÉLECTRIQUES, TOXIQUES ?

DÉCHÈTERIE

Il n'y a pas de changement. Les déchets de jardin, électriques, toxiques, les gravats, le bois, les métaux, le mobilier, les lampes et néons, les piles et batteries, les plastiques et cartons volumineux... sont destinés aux déchèteries, avant d'être acheminés vers des centres de traitement spécialisés afin qu'ils soient valorisés, recyclés, dépollués... Il ne faut donc pas les déposer dans les bacs et à proximité des bacs. Les 4 déchèteries du territoire sont en **accès gratuit**, voici les plus proches de votre domicile :

- > **Puy-Guillaume** : ZI de l'Étang et de l'Ache, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
- > **St-Rémy-sur-Durolle** : lieu-dit les Moulins des Goyons, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
- > **Thiers** : ZI de Matussière, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 17h (de novembre à avril), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (de mai à octobre)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, en partenariat avec Actypoles-Thiers, TDM propose des collectes gratuites des encombrants au domicile des usagers.

Informations sur :

[www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)  
04 73 80 26 60



Pour retrouver toutes les consignes de tri et les astuces pour réduire les déchets, consultez le guide des déchets de TDM, joint à ce dépliant. ↓



## Thiers Dore et Montagne L'INTERCO

Informations :

Service déchets ménagers de  
Thiers Dore et Montagne  
04 73 53 93 08  
[accueil.dechets@cctdm.fr](mailto:accueil.dechets@cctdm.fr)  
[www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)

